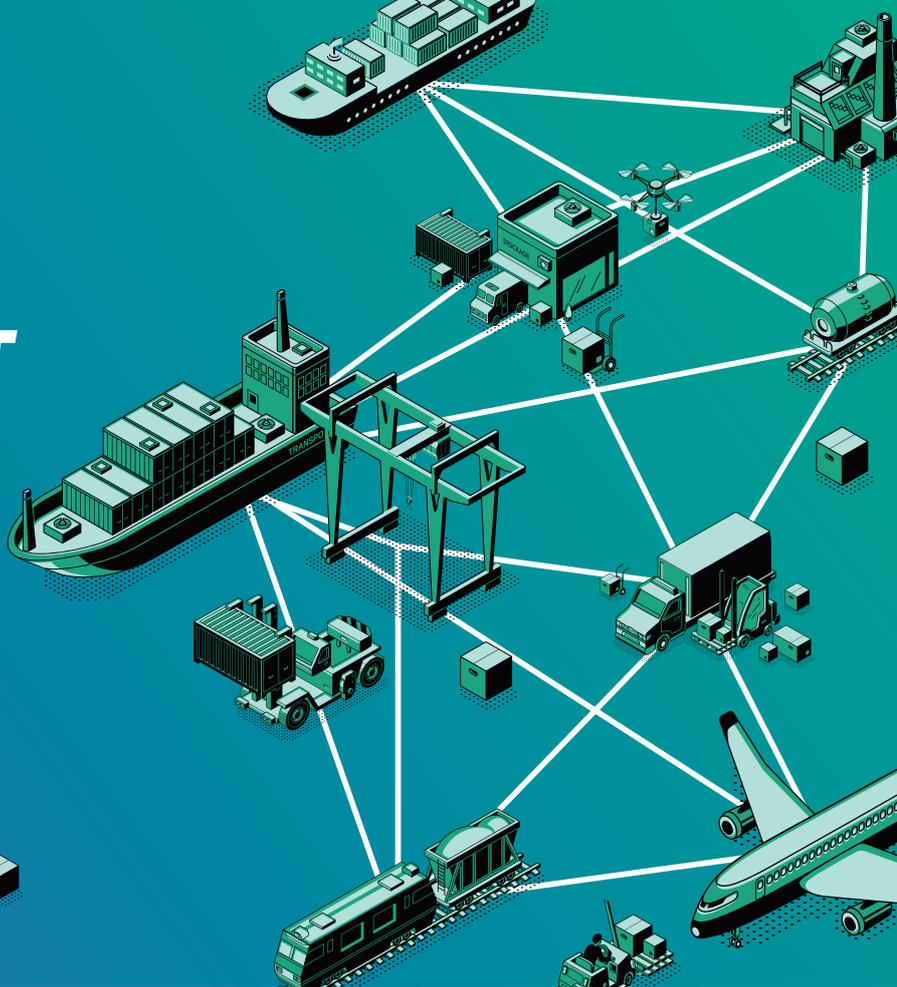


CHARTRE D'ENGAGEMENT DES ACTEURS DES CHAINES LOGISTIQUES FRANÇAISES



CONTEXTE

L'ensemble des signataires de cette charte tiennent à souligner l'importance stratégique des ports français. Situés à l'interface de routes maritimes et de réseaux de transports terrestres multimodaux, les ports français permettent un accès direct et interconnecté aux différents moyens de transport terrestres. Ce sont des maillons stratégiques indispensables à la performance et à la résilience des chaînes logistiques

nationales et internationales tant côté mer que côté terre, et par extension à la compétitivité de l'économie française.

Par ailleurs, les zones industrialo-portuaires constituent des lieux privilégiés pour l'accueil et le développement de filières industrielles stratégiques et d'avenir et constituent d'importants bassins d'emplois indispensables à la

croissance économique de la France. Enfin, les filières maritime, fluviale (armateurs, services maritimes portuaires et fluviaux) et ferroviaire françaises jouent un rôle stratégique dans l'acheminement de marchandises de toute nature nécessaires à l'économie de la France et d'une partie de l'Europe, ainsi que la vie de ses habitants.

OBJECTIF

Considérant la réactivité des ports français et des filières maritime, fluviale et logistique françaises qui dès le début de la crise sanitaire sont restés pleinement opérationnels assurant ainsi la continuité d'approvisionnement et d'exportation de la France ;

Considérant les actions déjà mises en place et conscients de la nécessité de contribuer, au moment de la reprise, à la relance des infrastructures et entreprises du pays ;

Les signataires de la présente charte s'engagent au nom de la solidarité nationale à œuvrer en faveur des ports français et des filières stratégiques maritime, fluviale et ferroviaire.

ENGAGEMENTS

1.

Les acteurs de l'écosystème portuaire sont déterminés à permettre un passage fluide et compétitif des marchandises, à l'instar des engagements de fiabilité sociale pris entre les partenaires sociaux pour associer les ouvriers-dockers à cette relance des ports français ;

2.

Les armateurs, agents maritimes, commissionnaires, logisticiens et chargeurs sont favorables à la relance et au développement de ports français permettant d'assurer le transport fiable et compétitif des marchandises pour leurs clients. Ils s'engagent donc, en tant que donneurs d'ordre, à privilégier le passage des marchandises par les ports français, et ce, en encourageant le recours aux modes massifiés.

D'autre part, ils s'engagent à aider au développement des filières stratégiques maritime, fluviale et ferroviaire françaises dans toutes ses composantes (transports de marchandises et de passagers, services) pour qu'elles soient à même de répondre aux demandes des donneurs d'ordre en toute situation, et d'intégrer leurs acteurs dans la chaîne logistique d'excellence française et les accompagner dans leurs démarches de modernisation et de transition énergétique, indispensables au développement de ces filières stratégiques ;

3.

Les acteurs des chaînes logistiques et des filières maritime, portuaire, fluviale et ferroviaire françaises s'engagent à répondre à ces trafics, dans un souci permanent d'excellence opérationnelle et de compétitivité et à mettre en place un outil de transparence sur leurs performances ;

4.

Cette charte constitue un des leviers de relance de l'activité économique de la France. Elle est un premier jalon de l'effort de relance de l'attractivité et de la compétitivité des ports français.

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE

Un comité de pilotage de cette charte, placé sous l'égide du Comité France maritime, et associant tous les signataires, vérifiera régulièrement le

respect des engagements, son impact sur l'activité des ports français et des filières maritime et fluviale françaises. Il pourra saisir le gouvernement de

propositions d'améliorations pour en renforcer l'efficacité et l'attractivité économique et logistique.

SIGNATURE DE LA CHARTE

La présente charte est ouverte à la signature de tous les acteurs des chaînes logistiques portuaires françaises désireuses de s'engager dans en faveur de la compétitivité de la filière logistique portuaire nationale.